



Mission régionale d'autorité environnementale  
Normandie

Conseil général de l'environnement  
et du développement durable

Rouen, le 5 octobre 2020

Mission régionale d'autorité environnementale  
de Normandie

**Affaire suivie par** : Corinne ETAIX  
**Tel** : 01 40 61 79 29  
**Courriel** : [corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr](mailto:corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Opportune-la-Mare (Eure)

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale un dossier concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Opportune-la-Mare, dont il a été accusé réception le 3 juillet 2020.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique.

Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale  
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

**Communauté de communes Roumois Seine**  
**À l'attention de Monsieur le Président**  
**666 rue Adolphe Coquelin BP3**  
**27 310 BOURG-ACHARD**

Copie à : - Préfecture de l'Eure  
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
- Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure